

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2006)
Heft: 1

Artikel: Premiers effets de la concurrence
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Premiers effets de la concurrence

INTERNET

OFEN Section Réseaux:
www.bfe.admin.ch/DivisionEconomie

ETRANS: www.etrans.ch

Auction Office Switzerland:
www.etrans.ch/services/online/auctoff

Projet de loi sur l'approvisionnement en électricité:
www.admin.ch/ch/f/ff/2005/1573.pdf

Accord avec l'UE dans le domaine de l'électricité

Les négociations entre la Suisse et l'UE sur un accord bilatéral dans le domaine de l'électricité débiteront sous peu. La sécurité de l'approvisionnement, le transit de courant, l'accès réciproque au marché ainsi que la collaboration en vue de promouvoir les énergies renouvelables, sont au centre des discussions. Les premiers résultats sont attendus cette année encore.

Depuis janvier 2006, le courant est mis aux enchères à nos frontières avec l'Allemagne et l'Autriche. Les droits de transport sont vendus aux plus offrants. Désormais, les fournisseurs étrangers ont aussi un accès direct au réseau de transport suisse.

Dans l'UE, la situation est différente de celle de la Suisse, puisque le marché intérieur y est déjà libéralisé. Les réseaux de transport sont ouverts et les fournisseurs tiers disposent également d'un accès non discriminatoire. En cas de congestion, les capacités d'acheminement pour le commerce de l'électricité transfrontalier doivent être mises aux enchères. Cela est prévu par la directive européenne en la matière pour les Etats membres.

Ouverture d'«autoroutes électriques»

Aujourd'hui, la Suisse suit le mouvement. Sans que le grand public ne s'en aperçoive, il s'est produit ce qui était encore impensable voici quelques années: le réseau suisse de transport, détenu par les grosses compagnies nationales telles que AXPO en Suisse orientale, les Forces motrices bernoises SA et Atel/EOS à l'ouest de la Suisse, s'est ouvert depuis janvier 2006 et est directement accessible à des tiers. Malgré l'absence de base légale, ceux-ci peuvent communiquer leurs horaires et utiliser le réseau. Depuis le début de l'année, les droits d'acheminement sont mis aux enchères à nos frontières avec l'Allemagne et l'Autriche, afin d'éviter une surcharge du réseau.

Au plan technique, le premier bilan après l'ouverture du réseau est positif. Selon Etrans, centre de coordination indépendant pour le réseau de transport de l'énergie électrique suisse, le changement de système s'est effectué sans problème. La prochaine étape, en mars, concerne la vente aux enchères à la frontière française.

La concurrence joue

Quelles sont les incidences des enchères sur le prix du courant en Suisse? «Le prix de l'électricité dépend des prix de gros actuels sur les divers marchés. L'influence des enchères est minime», déclare Michael Bhend de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Les fournisseurs de courant ne paient les droits de transport qu'en cas de congestion du réseau. Le spécialiste de l'OFEN confirme que cela fut bien le cas en janvier aux frontières avec l'Allemagne et l'Autriche: «Lors des enchères mensuelles, la demande des fournisseurs a dépassé les disponibilités du réseau. Les prix oscillaient alors entre neuf et onze euros par mégawatt/heure.» Selon lui, cela confirme la nécessité de l'introduction de ventes aux enchères pour garantir la sécurité du système. «L'avenir nous dira si cela entraîne une modification au niveau des prix de gros en Suisse.»

Base légale dans le pipeline

En Suisse, il n'existe encore aucune obligation légale pour la mise aux enchères des capacités de transport. Cela va toutefois changer avec le projet de loi sur l'approvisionnement en électricité. Cette loi, actuellement en discussion au Conseil des Etats, préconise notamment l'introduction obligatoire des ventes aux enchères.

Compte tenu des débuts prometteurs de la «phase pilote», Michael Bhend est confiant pour l'avenir: «Le changement volontaire de système montre que la loi colle à la réalité.»

(rik)